



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2008 A 19H30

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance
signé par les membres du conseil

Convocation : 19 avril 2008

Affichage : 19 avril 2008

Présents : M. AUBRY P., Mmes BINET I., DE CONTO Sabrina, M. DELMOTTE L., Mme ESSERT S., Mlle GERARD A., MM. GUILLOT T., JOUFFROY B., Mme LECHEVALIER A., MM. LEMAIRE R., MARTIN R., NUNINGER D., PARIS A., MM. PERRIN Y., SARRAZIN P., Mme SATORI M.A., Mlle SOTH S., M. TAILLARD J.P.

Absents représentés : Mlle PEREIRA S., représentée par M. MARTIN R.

Secrétaire de séance : M. PARIS A.

La séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR

I. REPRESENTATION ET DELEGUES

I.1 – Election du délégué au SEAB et de son suppléant

Le Maire informe les conseillers qu'il y a lieu d'élire de nouveaux délégués pour représenter la commune au sein du Syndicat d'Electricité de l'Agglomération Bisontine (SEAB).

Candidats : M. PARIS Alain : titulaire
M. AUBRY Patrick : suppléant

A l'unanimité, Messieurs PARIS Alain et AUBRY Patrick sont désignés pour représenter la Commune au sein du Syndicat d'Electricité de l'Agglomération Bisontine.

I.2 – Election du représentant de la commune au Conseil d'Administration du Centre de Soins et d'Hébergement de Longue Durée J.Weinman

Le Maire informe les conseillers qu'il y a lieu d'élire un représentant au sein du Conseil d'Administration du Centre de Soins et d'Hébergement J.Weinman

Candidats : M. TAILLARD Jean-Pierre

A l'unanimité, Monsieur TAILLARD Jean-Pierre est désigné pour représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration du Centre de Soins et d'Hébergement J.Weinman.

I.3 – Election du délégué auprès du CNAS

Le Conseil Municipal est chargé de désigner un délégué, représentant les élus de la commune auprès du CNAS (Centre Nationale d'Action Social de la Fonction Publique).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. MARTIN René

Un autre délégué, représentant les personnels sera élu par les personnels.

Ces délégués sont élus pour une durée de 6 ans, renouvelable à chaque échéance municipale. Ils seront invités, chaque année, à participer à l'Assemblée Départementale du CNAS.

I.4 – Election du délégué au titre de la conférence sanitaire de l'A.R.H.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un conseiller représentera la Commune auprès de l'Agence Régionale Hospitalière dans les conférences sanitaires.

Candidats : Mme SATORI Marie-ange

A l'unanimité, Madame SATORI est désignée pour représenter la Commune auprès de l'Agence Régionale Hospitalière dans les conférences sanitaires.

I.5 – Syndicat de la Haute Loue : élection de deux représentants titulaires et deux suppléants

Dans sa réunion du 14 mars 2008, deux délégués, un titulaire et un suppléant ont été désignés pour représenter la commune au Syndicat de la Haute Loue. Le Maire informe les Conseillers que l'évolution de ce Syndicat impose que la commune soit représentée par deux titulaires et deux suppléants :

Candidat : M. AUBRY Patrick, titulaire
M. JOUFFROY Bernard, titulaire
M. LEMAIRE Robert, suppléant
M. NUNINGER Dominique, suppléant

A l'unanimité, Messieurs AUBRY Patrick, JOUFFROY Bernard, LEMAIRE Robert et NUNINGER Dominique sont désignés pour représenter la Commune au sein du Syndicat de la Haute Loue.

II. FINANCES

II.1 – Produits irrécouvrables

Décision est prise, à l'unanimité, de déclarer irrécouvrable une créance :

- 0,30 Euros (cote inférieure au seuil des poursuites).

II.2 – Subventions attribuées par le Conseil Général du Doubs

A l'occasion de l'équipement en mobilier et de la gestion informatisée de la bibliothèque communale, le Conseil Général du Doubs octroie à la commune deux subventions : 348 Euros pour l'achat de mobilier et 663 Euros pour le matériel informatique.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général du Doubs octroie à la Commune une subvention de 9.914 Euros pour les travaux de restructuration et d'aménagement de la cour de l'école.

II.3 – Prise en charge de travaux par le Conseil Général du Doubs : enrobés sur rond-point du château

Le Maire informe les Conseillers que le Conseil Général du Doubs a voté un transfert de crédits d'un montant de 55.000 €uros. Ce transfert s'inscrit au sein du programme « Opérations Partenariales de Sécurité en Agglomération » qui est destiné à permettre la poursuite de l'aménagement du carrefour giratoire du « château » sur la route départementale 106.

II.4 – Demande de subvention auprès de l'Etat (DGE) pour la restructuration de la route de Beure

Observant l'état de dégradation avancé de cette route, qui résulte essentiellement du passage des camions de la SARIA, il est indispensable de réaliser une restructuration par mise en place d'une couche d'enrobé épais sur une longueur d'environ 1250 m et sur une largeur moyenne d'environ 5 m.

Observant que le site de la SARIA constitue un service public au bénéfice d'un territoire qui va bien au-delà de la Franche-comté, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à solliciter les services de l'Etat en vue d'obtenir une subvention permettant de couvrir, partiellement, les frais du chantier.

On notera préalablement, que le Conseil Général du Doubs avait été sollicité pour attribuer une subvention. Une réponse négative a été transmise à la Mairie, car le Conseil Général du Doubs considère que ce type d'aide n'entre pas dans le domaine de ses compétences.

II.5 – Délibérations budgétaires modificatives

1. Budget communal :

Après réception des prévisions de recettes fiscales transmises récemment par les Services de l'Etat, une recette supplémentaire de 30.742 €uros est à intégrer au budget communal, autorisant une dépense supplémentaire en investissement identique

Une ligne de crédit de 12.000 €uros est ouverte pour permettre la réalisation de travaux en régie par les employés communaux.

2. Budget forêt :

Les différentes dépenses obligatoires, tels que les frais de gardiennage, n'ont pas été intégrés dans le budget prévisionnel à hauteur de 2.640 €uros.

En parallèle, une prévision de recette supplémentaire par vente de bois de 2.640 €uros est inscrite au budget.

III. CHANTIERS D'AMENAGEMENT

III.1 – Isolation sous toiture dans un grenier de la mairie pour extension des archives

A l'occasion de la rénovation de la Mairie, les employés communaux ont procédé, successivement, à l'isolation sous toiture de deux des trois greniers de la Mairie, permettant d'y stocker des archives et de constituer des réserves pour différents matériels.

Décision est prise de terminer cette opération sur le 3ème grenier de la Mairie : pose d'isolants sous toiture et pose de panneaux d'agglomérés sous charpente, (environ 105 m²).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre de la société EUR AKKUS RENOV'SERCICES pour un montant de 2.625 €uros H.T.

III.2 – Consultation d’entreprises pour la pose d’enrobés route de Beure

Une publication a été faite le 7 avril 2008 pour une remise des offres le 24 avril 2008.

Les offres suivantes ont été réceptionnées : STD, SACER, EUROVIA, Roger MARTIN et BONNEFOY.

A l’unanimité, le Conseil Municipal retient l’offre la mieux disante de l’entreprise BONNEFOY pour un montant H.T. de 49.750 €uros.

III.3 – Consultation d’entreprises pour la maîtrise d’œuvre du chantier de création de trottoirs sur le haut de la rue René Paillard

Décision est prise, à l’unanimité, de lancer une consultation pour assurer la maîtrise d’œuvre du projet consistant à réaliser des trottoirs, des avaloirs d’eaux pluviales et divers aménagements de voirie dans le haut de la rue René Paillard (entre la rue de l’Ecole et la sortie du village).

III.4 – Consultation d’entreprises pour le renouvellement des filets pare ballons (coté rivière)

Décision est prise, à l’unanimité, de lancer la consultation pour renouveler les filets pare ballons installés le long du Doubs (matériel actuellement hors service).

III.5 – Choix du prestataire pour la construction d’un terrain de foot en stabilisé

En raison de l’accroissement de l’activité football pour les jeunes, il est de plus en plus délicat d’organiser chaque week-end des matchs sur les terrains de sport actuels, et en particulier en saison hivernale en raison de la dégradation rapide des terrains.

Sachant que la procédure permettant de réaliser un nouveau plateau sportif requiert des délais de procédure relativement importants, proposition est faite, en concertation avec les dirigeants du club, de transformer le terrain d’entraînement actuel en un terrain réalisé en stabilisé, permettant aux équipes de jouer leurs matchs quelles que soient les conditions météorologiques et en respect des contraintes réglementaires (plateforme de 60 m X 100 m).

Cinq offres ont été réceptionnées en Mairie : STD, Roger MARTIN, Champvans TP, Tracteurs Tous Travaux, ACCOBAT TP.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, retient l’offre la mieux disante de la société Tracteurs Tous Travaux pour un montant de 49.424 €uros H.T.

III.6 – Demandes de subventions pour la création du stabilisé et des filets pare-ballons

Le Maire informe les Conseillers des demandes de subventions potentielles pouvant être attribuées pour la création d’un terrain de foot en stabilisé :

- Fédération Française de foot au titre du fond d’aide à l’investissement.
- Conseil Général du Doubs au titre des équipements sportifs.
- Conseil Régional de Franche-Comté.

Ces subventions sont susceptibles de couvrir entre 50 % et 80 % de la dépense.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise le Maire à solliciter l’octroi des subventions auprès de ces organismes.

III.7 – Choix du prestataire pour le contrôle des chaufferies à gaz

Une consultation a été lancée le 11 mars 2008.

Trois offres ont été transmises en Mairie : NORISKO, SOCOTEC et APAVE, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre de la société NORISKO, mieux disante, pour un montant annuel H.T. de 64 €uros.

III.8 – Consultation d'entreprises pour la création d'un trottoir et d'un élargissement de voirie avec mur de soutènement Grande Rue

Faisant suite aux diverses opérations effectuées pour améliorer la sécurité des piétons dans la Grande Rue, décision a été prise de réaliser l'aménagement d'un trottoir le long de la voirie, au niveau de la propriété de la famille Henry (secteur particulièrement critique pour les piétons).

En effet, ce propriétaire s'est engagé à céder, gracieusement, à la commune une bande de terrain permettant un élargissement de l'emprise de la rue, pour autant que la commune prenne en charge la réalisation d'un mur de soutènement du trottoir qui domine la propriété privée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la consultation des entreprises pour la réalisation de ce chantier qui s'exécutera sur une longueur d'environ 75 m.

En parallèle, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager une procédure d'alignement sur toutes les propriétés de la Grande Rue, afin de réunir les conditions nécessaires à la généralisation de la mise en place de trottoirs dans cette rue étroite du village.

III.9 – Consultation pour la mise en place d'éclairage public rue de la Pommeraiie

A l'occasion de la création de cette rue, la municipalité avait fait mettre en place des gaines pour préparer l'alimentation des futurs lampadaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lancer la consultation d'entreprises permettant la mise en place de 4 mats d'éclairage et du cablage associé dans cette rue.

En parallèle, décision est prise, à l'unanimité, de consulter les mêmes entreprises pour la pose d'un mat sur la partie la plus haute de la rue René Paillard pour compléter l'éclairage existant.

III.10 – Consultation enduits de façade Cure/salle polyvalente d'Avanne

Faisant suite à la rénovation de la salle polyvalente d'Avanne et à la mise en place d'un chauffage au gaz ainsi que la reconstruction complète de la toiture, décision est prise, à l'unanimité, de lancer une consultation d'entreprises pour la rénovation complète des enduits des façades :

- piquage des enduits dégradés,
- projection d'un enduit « teinté masse » sur toutes les façades du bâtiment.

IV. MICRO CRECHE

IV.1 – Bilan des études et consultations réalisées

Toutes les observations réalisées dans le périmètre de la commune montrent que l'offre de garde des enfants en bas âge reste toujours insuffisante en raison de l'accroissement de la natalité observée depuis quelques années.

En conséquence, l'offre actuelle de garde d'enfants au travers les assistantes maternelles et avec l'appui du relais assistantes maternelles du Canton requiert la création d'une crèche en complément.

Les solutions usuelles qui sont mises en place dans différents secteurs de l'agglomération consistent à créer des crèches intercommunales dont la capacité d'accueil reste toujours supérieure à 20 enfants.

Constatant qu'aucune volonté réaliste ne s'est manifestée en vue de créer une telle structure intercommunale dans les années précédentes sur le secteur sud ouest de l'agglomération, il a été envisagé de créer, au niveau communal, une « micro crèche ».

Cette structure nouvelle a pris forme dans le cadre d'une nouvelle réglementation en 2007 ; elle permet d'assurer le fonctionnement d'une crèche susceptible d'accueillir, simultanément, au plus 9 enfants avec des contraintes réglementaires allégées permettant ainsi de créer des solutions d'accueil de proximité dont les coûts de fonctionnement restent nettement plus abordables pour la collectivité.

Conformément aux décisions des élus, de nombreuses consultations ont été envisagées dans la perspective de l'installation de cette crèche dans l'appartement communal situé au-dessus de la Poste :

consultation du médecin de la P.M.I.
consultation de la commission de sécurité départementale
consultation et conseils du service d'aide aux communes de l'agglomération
consultation, conseils et simulations réalisées par Familles Rurales du Doubs.

A l'issue de ces consultations, il apparaît que la formule de micro crèche est parfaitement adaptée aux besoins de la commune d'Avanne-Aveney. Les conditions d'accueil dans l'appartement communal sont respectueuses de la réglementation moyennant quelques travaux d'aménagements mineurs.

Les simulations budgétaires établies montrent que le coût annuel résiduel pour la commune reste tout à fait acceptable, dans l'hypothèse d'un coût d'accès pour les parents qui reste comparable à celui du coût du service fourni par les assistantes maternelles.

Enfin, il apparaît que l'objectif de l'ouverture de cette crèche pour la rentrée scolaire 2008/2009 reste crédible.

IV.2 – Engagement de la procédure

Décision est prise, à l'unanimité :

1. D'engager la procédure qui permettra d'ouvrir rapidement cette micro crèche dans l'appartement de la Poste, au plus tard le 1^{er} octobre 2008, et d'effectuer les travaux d'aménagements nécessaires.
2. De déléguer, dans le cadre d'une convention à l'Association Familles Rurales du Doubs, la gestion de la crèche communale : recrutement des personnels, gestion des inscriptions, facturation des prestations, suivi journalier, management et encadrement des personnels affectés...
3. D'autoriser le Maire à signer la convention avec l'Association Familles Rurales du Doubs.

V. DIVERS

V.1 – Convention avec l'exploitant du restaurant « l'Épicerie » pour la création d'une terrasse d'été

Au cours des années précédentes, une convention avait été signée avec l'exploitant de l'Hôtel du Doubs concernant la mise en place, en période d'été, d'une terrasse située en face de l'établissement.

Décision est prise, à l'unanimité, d'autoriser l'exploitant du restaurant « l'Épicerie » à exploiter une terrasse d'été située en face de son établissement, pour autant que cette activité ne génère pas de nuisances pour les riverains.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention qui définit, très précisément, les engagements pris par l'exploitant et en particulier l'arrêt complet des activités dès 22 heures.

La séance est close à 22h15.

Le Maire,
Jean-Pierre TAILLARD.